

# L'ANCIENNE PROCÉDURE DE DÉCOLLAGE DES PISTES 07L/R « LEUVEN WEST »



**RÉF : 7426-P**

La présente analyse a pour but de présenter de façon neutre et objective l'ancienne procédure de décollage « Leuven West » vers l'Est depuis les pistes 07L/R en s'appuyant sur une documentation historique importante

Analyse rédigée par  
Philippe TOUWAIDE

*La présente analyse a pour but de présenter de façon neutre et objective l'ancienne procédure de décollage « Leuven West » vers l'Est depuis les pistes 07L/R en s'appuyant sur une documentation historique importante qui démontre que les procédures ont évolué et été adaptées, avec de nombreux changements, entre 1956 et 2014. Le litige entre le choix des procédures de décollage 07L/R selon la description « Leuven Rechtdoor » ou « Leuven West » s'explique par diverses décisions politiques quant aux normes de vent et aux utilisations programmées des pistes.*

**Cette procédure n'existe plus et n'est plus publiée.**

*Le mercredi 25 décembre 2024*



**Philippe TOUWAIDE**

Licencié en Droit Aérien et en Droit Maritime

Ancien Commissaire du Gouvernement

Directeur du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National  
Médiateur Aérien du Gouvernement Fédéral - SPF Mobilité et Transports

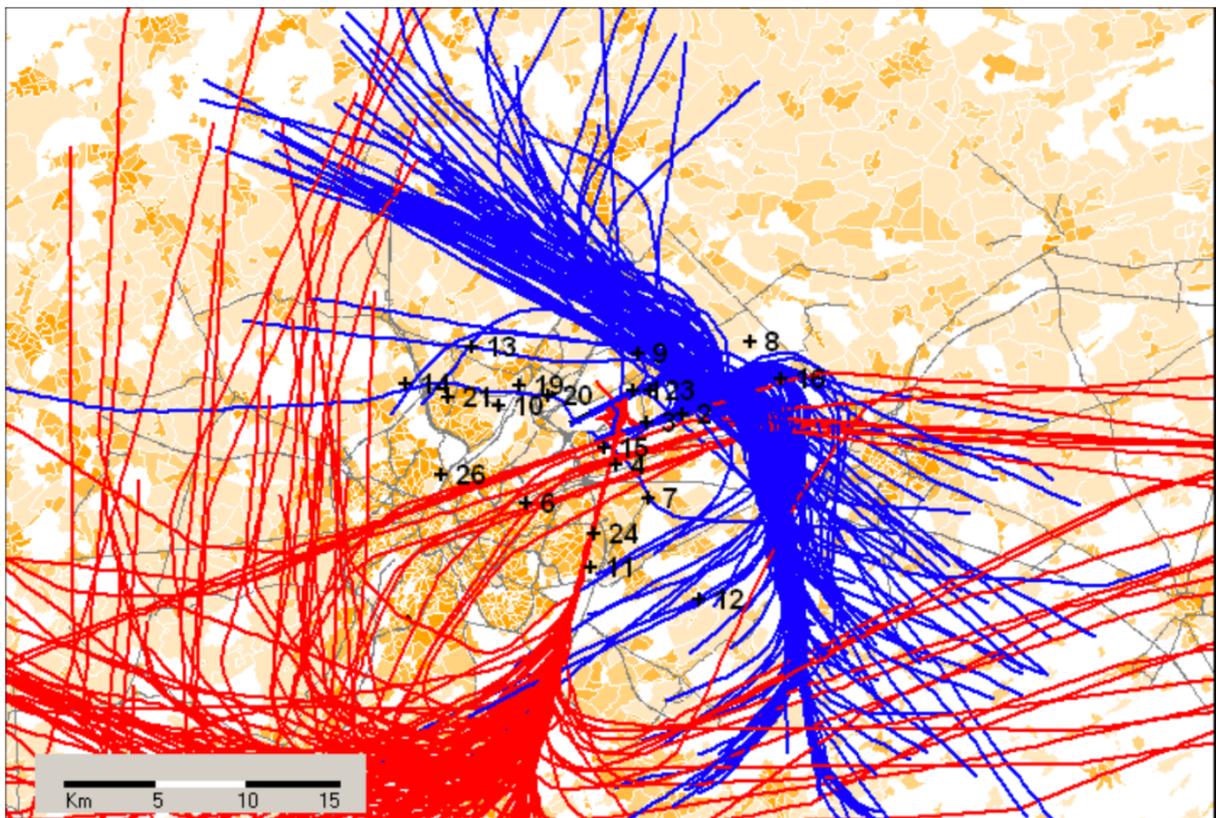
# 1. HISTORIQUE DES PROCÉDURES DE DÉCOLLAGE DEPUIS LES PISTES 07L ET 07R

Les procédures de décollage 08L/08R devenues 07L/07R sont restées identiques jusqu'au 18 avril 1972 :

- To GATTA et SILLY : décollage virage gauche vers balise BUN jusqu'à 3.000 pieds puis virage vers la droite, avec des avions moins performants qui montaient plus lentement avec plus de bruit (GATTA devenu plus tard Huldenberg, et SILLY devenu CIV – Chièvres) ;
- To MACKEL, NICKY, WOENSDRECHT et POINT CHARLIE : décollage avec virage gauche en direction de la balise BUN puis cap vers la balise finale (AIP du 9 avril 1971).

Le NOTAM 11 du 18 avril 1972 met en service de nouvelles procédures de décollages 08L/08R à l'essai, lesquelles deviendront définitives par le NOTAM 7 du 20 juillet 1972 à dater du 1<sup>er</sup> août 1972 :

- 1.700 pieds et virage droite par GATTA pour les procédures OLNO et Luxembourg ;
- 1.700 pieds et virage gauche pour les procédures COSTA, SILLY et WULPEN ;
- Virage immédiat vers la gauche pour la procédure WOENSDRECHT ;
- Montée dans l'axe de piste vers la balise BUN pour la procédure KLEINE BROGEL.



Tracés radar d'atterrissages 01 (en rouge) et de décollages 07R (en bleu) avec virage à 1.700 pieds vers « Leuven West »

Les pistes 07L/R ont donc – de tout temps – été potentiellement susceptibles d’être utilisées pour de rares décollages par vent de Nord, Nord-Est, Est ou Sud-Est, lorsque les valeurs de composantes de vent étaient dépassées sur les pistes principales 25R/L avec une norme de 8 nœuds sans rafales et avec une répartition homogène en cas d’utilisation (50 % de virages vers la droite et 50 % de virages vers la gauche).

En 2000, le Gouvernement a décidé de confier à un expert totalement indépendant, Jan Kamphuis, du bureau néerlandais A.A.C., la mission de définir de nouvelles procédures de vol pour la nuit, basées sur des lignes de survol évitant les zones les plus densément peuplées.

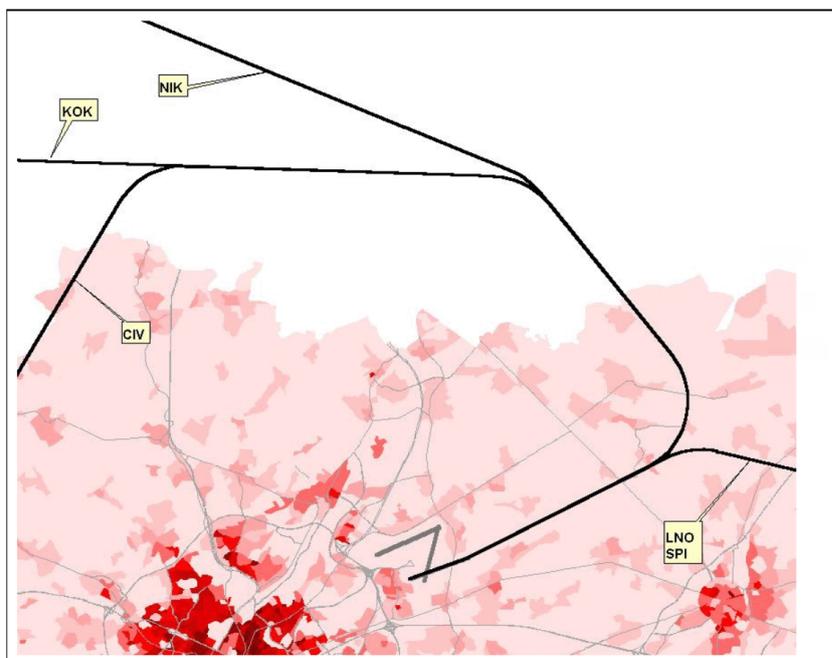
Ces nouvelles procédures spécifiques de nuit (A.A.C.) furent mises – potentiellement – en service entre le 26 décembre 2002 et le 22 mars 2004, soit les procédures suivantes :

- CIV 1 K, virage gauche à 4.9 NM de la balise BUB ;
- NIK 1 K, virage gauche à 4.9 NM de la balise BUB ;
- BULUX 1 K virage droite à 5.2 NM de la balise BUB ;
- NULBA 1 K virage droite à 5.2 NM de la balise BUB.

Ces 4 procédures spécifiques de nuit (A.A.C.) imposent un décollage dans l’axe des pistes 07L/R avec un virage lointain soit à +/- 9 kilomètres (Tildonk avant le Canal) de la balise BUB située en bout de piste 07L/R en évitant la ville de Louvain.

109 vols ont été effectués de nuit entre le 26 décembre 2002 et le 22 mars 2004 sur ces procédures spéciales A.A.C. de nuit, selon la répartition suivante :

	BUL1K	NUL1K	CIV1K	NIK1K	Total
<b>Dec-02</b>	6	0	5	6	17
<b>Jan-03</b>	22	8	13	3	46
<b>Feb-03</b>	2	0	1	0	3
<b>Apr-03</b>	5	1	8	0	14
<b>Aug-03</b>	10	0	1	1	12
<b>Oct-03</b>	9	2	4	1	16
<b>Nov-03</b>	1	0	0	0	1
<b>Total</b>	55	11	32	11	109



*Procédures A.A.C. de nuit au décollage depuis la piste 07R (2002-2004) contournant Louvain*

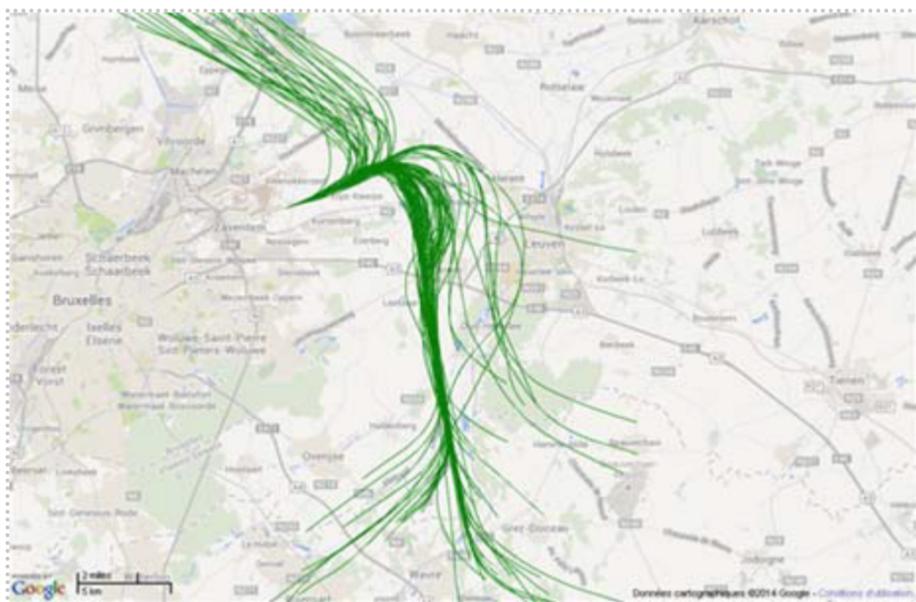
## 2. UTILISATION PROGRAMMÉE DES PISTES 07L/R DANS LE CADRE DU PLAN DE DISPERSION

De 1956 au 22 mars 2004, les pistes 07L/R n'étaient mises en service QUE suite au dépassement des valeurs de composantes de vent sur les pistes 25R/L ou en cas d'indisponibilité des pistes 25R/L, avec une valeur de composante sans rafales de 6 puis de 8 nœuds avec répartition équilibrée des survols.

La diminution des valeurs de composantes de vent (10 puis 8 puis 7 puis 5 nœuds) pour l'utilisation des pistes 25R/L de 8 à 5 nœuds, et la mise en service d'un calendrier horaire imposant l'utilisation de certaines pistes à partir du 22 mars 2004 (Plan de Dispersion Anciaux) ont eu un impact important sur une utilisation systématique et plus fréquente des pistes 07L/R :

- Dans le cadre du Plan de Dispersion, mis en service entre le 22 mars 2004 et le 2 février 2009, les pistes 07L/R étaient **OBLIGATOIREMENT** (pour autant que les conditions météorologiques permettaient leur utilisation) mises en service pour tous les décollages pendant **3 demi-nuits** par semaine conjointement avec des atterrissages 19, soit :
  - Nuit du mardi entre 03h00 et 06h00 pour tous les décollages ;
  - Nuit du jeudi entre 03h00 et 06h00 pour tous les décollages ;
  - Nuit du samedi entre 03h00 et 06h00 pour tous les décollages.

De plus les vols vers la balise CIV ont été transférés du virage gauche par le Nord sur le virage droite par l'Est, amenant une concentration de 70 % des décollages sur « Leuven West » pendant 3 demi-nuits par semaine et rompant ainsi avec l'ancienne répartition homogène 50/50 entre les décollages 07 avec virage vers la gauche ou vers la droite.



*Tracés radar de décollages 07R avec virage à 1.700 pieds « Leuven West »*

### 3. CRÉATION D'UNE NOUVELLE PROCÉDURE « LEUVEN RECHTDOOR »

Les procédures de décollages 07L/R « Leuven West » n'ont plus été publiées dans les AIP entre le 6 mars 2014 et le 31 mars 2016, elles n'ont d'ailleurs plus jamais été utilisées depuis le 6 mars 2014.

Ces procédures « Leuven West » sont republiées dans le supplément AIP du 31 mars 2016 avec l'indicatif W depuis la piste 07L et Y depuis la piste 07R.

Suite aux jugements prononcés par défaut les 7 et 11 mai 2015, la Ministre de la Mobilité Galant a donné le 23 juin 2015 une instruction ministérielle visant à restaurer les procédures de départ « Leuven West » des pistes 07L et 07R existantes avant le 6 mars 2014, ce qui implique concrètement la suppression des procédures J et H.

Après le nouveau jugement du 6 avril 2016, les procédures actuelles « Leuven Rechtdoor » sont maintenues en opération par prolongation des NOTAM suspendant les procédures « Leuven West ».

## 4. SUSPENSIONS SUCCESSIVES PAR NOTAM SELON DURÉE DE 6 MOIS

Depuis, les procédures de décollages 07L/R « Leuven West » bien que publiées, sont suspendues tous les 6 mois par NOTAM et sont non utilisées depuis le 31 mars 2016. Seules les procédures « Leuven Rechtdoor » sont activées en cas d'utilisation des pistes 07L/R en déviation au système préférentiel PRS 25R/L.

Quelques exemples des NOTAM de suspension de la procédure « Leuven West » :

### **NOTAM A0004/17**

*From:02 JAN 17 09:45 Till:30 JUN 17 23:59 EST*

*Text:RWY 07L SID LNO 1W, SPI 1W, SOPOK 1W, PITES 1W, ROUSY 1W AND CIV 1W NOT AVBL.*

### **NOTAM A0005/17**

*From:02 JAN 17 09:48 Till:30 JUN 17 23:59 EST*

*Text:RWY 07R SID LNO 1Y, SPI 1Y, SOPOK 1Y, PITES 1Y, ROUSY 1Y AND CIV 1Y NOT AVBL.*

### **NOTAM A1958/18**

*From:02 JUL 18 12:47 Till:15 JAN 19 12:00 EST*

*Text:RWY 07L SID LNO 1W, SPI 1W, SOPOK 1W, PITES 1W, ROUSY 1W AND CIV 1W NOT AVBL*

### **NOTAM A1960/18**

*From:02 JUL 18 12:57 Till:15 JAN 19 12:00 EST*

*Text:RWY 07R SID LNO 1Y, SPI 1Y, SOPOK 1Y, PITES 1Y, ROUSY 1Y AND CIV 1Y NOT AVBL*

Le Ministre Gilkinet a donné une instruction le 15 janvier 2021 de continuer la suspension par NOTAM de la procédure « Leuven West ».



## 5. LISTE DES NOTAM DE SUSPENSION

A2048-49/16 du 01 juillet 2016 au 30 septembre 2016

A2853-54/16 du 27 septembre 2016 au 31 décembre 2016

A0004-05/17 du 2 janvier 2017 au 30 juin 2017

A1718-19/17 du 23 juin 2017 au 31 décembre 2017

A1763-64/17 du 26 juin 2017 au 30 juin 2017

A1765-66/17 du 26 juin 2017 au 31 décembre 2017

A4050-51-52/17 du 31 décembre 2017 au 15 janvier 2018

A0118-9/18 du 15 janvier 2018 au 15 juillet 2018

A1958-60/18 du 2 juillet 2018 au 15 janvier 2019

A0104-05/19 du 16 janvier 2019 au 15 juillet 2019

A2449-50/19 du 15 juillet 2019 au 16 décembre 2019

A2479-80/19 du 18 juillet 2019 au 15 janvier 2020

A0068-69/20 du 14 janvier 2020 au 15 juillet 2020

A2047-48/20 du 14 juillet 2020 au 15 janvier 2021

A0208/21 du 15 janvier 2021 au 15 juillet 2021

A2910/21 du 12 juillet 2021 au 15 janvier 2022

A0025/22 du 6 janvier 2022 au 15 juillet 2022

Et le dernier :

NOTAM A0649/22 du 9 mars 2022 :

NOTAM A0025/22 CANCELLED, TEXT : INFORMATION INCORPORED IN AMDT 002/2022 24 FEB 2022

## 6. SUSPENSION PAR AIC

Note de skeyes du 11 mai 2022 :

« Le contenu des NOTAM a été intégré dans un supplément AIP (le supplément AIC Aeronautical Information Circular n° 009/2022 publié le 10 février 2022 et en vigueur depuis le 24 février 2022) afin de se conformer au règlement d'exécution 2020/469 de la Commission du 14 février 2020 (la suspension de procédures pour une longue durée doit être incluse dans l'AIP et pas publiée par NOTAM).

Le supplément AIP est publié sans date de fin fixe et peut être annulé lors de chaque cycle AIRAC ou par NOTAM avec un préavis suffisant pour pouvoir remettre ces procédures en service (briefing des contrôleurs aériens, mise à jour des systèmes, ...).

Le Ministre a été informé et a donné son accord pour cette publication à l'AIP sup. »

## 7. SUPPRESSION EN DEHORS DES AIP

Toutes les procédures SID 07L/R indicatifs Y et W « Leuven West » n'ont plus été publiées depuis le supplément AIRAC (Airport Information Regulation And Control) AMDT 009/2023 en date du 24 août 2023 avec suppression effective au 5 octobre 2023 lors de la transition des procédures de décollage en mode de navigation RNAV. Plus aucune procédure 07L/R « Leuven West » n'existe donc depuis le 5 octobre 2023.

## 8. DURÉE DE REPUBLICATION D'UNE ÉVENTUELLE NOUVELLE PROCÉDURE

Dans la note du 21 décembre 2016 adressée à la Ministre Galant, Belgocontrol (devenue ensuite skeyes) estime à 60 semaines le délai d'études et d'actions à entreprendre avant la publication de nouvelles procédures.





**Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National**  
Rue des Progrès, 56 à 1210 BRUXELLES

**EDITEUR RESPONSABLE**

Philippe TOUWAIDE

Directeur du Service de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National



 [airportmediation.be](http://airportmediation.be)

 [info@airportmediation.be](mailto:info@airportmediation.be)

Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National  
Arrêté Royal du 15 Mars 2002  
Rue du Progrès, 56 à 1210 BRUXELLES